

1. DESCRIPTION DES SERVICES

1.1. Les Services seront mis à la disposition du Client par Hilti ("**Prestataire de services**") conformément à l'Accord sur les logiciels et les services et au Bon de commande correspondant (ci-après dénommés ensemble l'"**Accord**"). Conformément au Contrat, le Service comprend (i) le Logiciel, (ii) l'Assistance Clientèle et (iii) les Services Professionnels tels qu'applicables et commandés par le Client.

1.2. Services gratuits. Le logiciel se compose des modules logiciels gratuits suivants :

ON!Track Connect sous la forme d'une application **mobile comprenant**

- a) Gestion des outils Hilti
- b) Fonctionnalités de l'outil connecté Hilti, le cas échéant (par exemple, état de la batterie, données d'utilisation, données de dépannage, etc.)

ON!Track Ready sous la forme d'une application **mobile et web comprenant :**

- a) Gestion des outils Hilti
- b) Fonctionnalités des outils connectés Hilti, le cas échéant (par exemple, état de la batterie, données d'utilisation, données de dépannage, etc.)
- c) Gestion des actifs pour les équipements Hilti et
- d) Suivi des actifs de l'équipement Hilti

1.3. ON!Track Lite/Pro/Enterprise (payant).

Le logiciel ON!Track payant consiste en

1.3.1. L'application web

- a) Gestion des actifs des produits matériels de Hilti et de tiers, tels que les machines de forage et autres équipements et outils similaires ("**actifs**" ou "**actifs**")
- b) Gestion des stocks
- c) Suivi des actifs
- d) Gestion de la maintenance
- e) Gestion de la santé et de la sécurité

1.3.2. Application mobile

- a) Gestion des actifs
- b) Gestion des stocks
- c) Suivi des actifs

- d) Gestion de la maintenance
- e) Gestion de la santé et de la sécurité
- f) Lecture de codes-barres
- g) Lecture d'arrière-plan

2. CONDITIONS SPÉCIFIQUES DES SERVICES POUR ON!TRACK

2.1. Accès au logiciel

Le Prestataire de services fournira l'accès au Logiciel tel que décrit ci-dessus à l'article 1 au plus tard dans les trois (3) jours suivant l'abonnement du Client au Logiciel.

2.2. Utilisateurs autorisés et droits accordés.

- **ON!Track Connect** : Employés du client sous la forme de droits illimités pour les utilisateurs nommés
- **ON!Track Ready** : Employés du client sous la forme de droits illimités d'utilisateurs nommés
- **ON!Track Lite/Pro/Enterprise** : Employés du client et fournisseurs et/ou clients du client sous la forme de droits illimités pour les utilisateurs nommés.

2.3. Période d'extraction pour ON!Track Lite/Pro/Enterprise. A la fin de la Durée ou de la Période de Renouvellement, selon le cas ("Date de Fin"), le Client est responsable de l'extraction des Données Client, ce que le Client peut faire au préalable, mais au plus tard 60 jours après la Date de Fin. Le Prestataire de service supprimera irrémédiablement les Données du Client 180 jours après la Date de fin. Les Données du Client ne peuvent plus être récupérées après cette période.

3. MODULES DANS ON!TRACK LITE/PRO/ENTERPRISE

Sous réserve d'une rémunération supplémentaire, les modules suivants peuvent être commandés par le client. Un module peut n'être disponible que dans une offre groupée spécifique et ne peut donc pas être commandé seul. L'offre groupée actuelle est indiquée dans le tableau ci-dessous.

3.1 Aperçu de l'offre ON!Track

Module / Offre groupée	Prêt	Lite	Pro	Enterprise
------------------------	------	------	-----	------------

Gestion des outils Hilti	✓	✓	✓	✓
Gestion des équipements	-	✓	✓	✓
Rapports de base sur les coûts des actifs	-	-	✓	✓
Gestion des articles en quantité	-	-	✓	✓
ON!Track Unite	-	-	✓	✓
Suivi proactif des actifs	-	-	✓	✓
Rapports Multi-Agences	-	-	-	Module complémentaire

3.2 Description du module

a) Gestion du matériel (ON!Track Lite/Pro/Enterprise)

Gestion des actifs, des travailleurs, des certificats (par exemple, les acquis de l'apprentissage, etc.), création de rapports et d'informations sur l'utilisation des actifs.

b) Rapports de base sur le coût des actifs (ON!Track Pro/Enterprise)

Gestion de base des coûts des actifs du chantier. Rapports de coûts personnalisables par actif, par chantier ou par période.

c) Gestion des quantités (ON!Track Pro/Enterprise)

Les articles en quantité comprennent les consommables et les produits de base. Gestion des niveaux d'inventaire et des emplacements des matériaux, alertes de réapprovisionnement, rapports de suivi de la consommation.

d) ON!Track Unite - Identifiants API (ON!Track Pro/Enterprise)

Les droits d'accès et d'utilisation de l'interface de programmation d'application (API) pour ON!Track pour l'intégration autonome (ou via un tiers engagé par le client) de ON!Track avec d'autres applications tierces. L'utilisation de l'API ON!Track et les développements, connecteurs et autres sont uniquement soumis aux termes et conditions de l'[accord de développement pour l'API ON!Track](#). L'accès et/ou l'utilisation d'API spécifiques peut dépendre et/ou être limité à (i) des capacités de connectivité matérielle spécifiques et/ou (ii) à des modèles d'affaires clients

spécifiques. L'accès à l'API est soumis à des restrictions d'utilisation en termes de limites de débit (i) par locataire : 75 appels / 3 secondes et (ii) globalement : 300 appels cumulés / 3 secondes pour chaque utilisateur (selon le principe du premier arrivé, premier servi).

e) ON!Track Unite - intégration fournie par Hilti (ON!Track Pro/Enterprise)

Droits d'accès et d'utilisation des intégrations pré-construites entre ON!Track et les applications tierces présélectionnées par Hilti, utilisant la fonctionnalité API de ON!Track. Les intégrations actuellement disponibles sont publiées sur la [place de marché](#) des unités ON!Track.

f) Suivi proactif des actifs (ON!Track Pro/Enterprise)

L'intégration du matériel Hilti IoT à ON!Track permet une gestion numérisée, proactive et automatisée des actifs Hilti IoT. L'automatisation couvre l'inventaire, la maintenance et le transfert automatique des actifs Hilti IoT entre les sites équipés de la passerelle.

g) Rapports multi-succursales (module complémentaire)

En tant que module complémentaire à commander séparément par le client, Multi Branches Reporting permet aux clients disposant de plusieurs locataires ON!Track de disposer d'un locataire centralisé pour créer des rapports utilisant les données de tous leurs locataires connectés au locataire de reporting d'entreprise. L'utilisation de Multi Branches Reporting nécessite que tous les locataires clients concernés disposent d'un abonnement ON!Track Enterprise valide et que chaque titulaire de locataire client, en sa qualité de responsable du traitement des données, ait donné instruction à Hilti de connecter son locataire en signant le contrat d'accès aux données.

4. EXIGENCES DU SYSTÈME

Pour pouvoir mettre en œuvre, utiliser et exploiter les services, le client doit s'assurer que ses systèmes, réseaux et/ou dispositifs répondent aux exigences suivantes :

	Microsoft® Edge	Google Chrome™ (recommandé)	Mozilla® Firefox®	Apple® Safari®
Application web	Trois dernières versions			

	Système d'exploitation compatible	Navigateur compatible	Vitesse/type de réseau minimum	Plan de données minimum *En fonction de l'utilisation	RAM minimum	Espace disque minimum *En fonction de l'utilisation
Application mobile	Android 9 ou supérieur. Optimisé pour Android 11 ou supérieur. iOS 16 ou supérieur. Optimisé pour iOS 16 ou supérieur	N/A	3G et plus	500 Mo/mois	2 GB	200MB

Toutes les exigences en matière de système sont susceptibles d'être modifiées à la discrétion du fournisseur de services en raison de changements dans la configuration, la conception et la fonctionnalité du système.

5. RESTRICTIONS D'UTILISATION

Lorsqu'il utilise les services, le client doit se conformer pleinement aux restrictions d'utilisation suivantes et il est seul responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuation requises en faisant de son mieux pour éviter toute utilisation incorrecte potentielle :

Tous les biens doivent être manipulés selon les principes, les formules et les règles de sécurité et conformément aux instructions techniques du fabricant et aux instructions d'utilisation, de montage et d'assemblage, etc. qui doivent être strictement respectées. Tous les biens présentés dans le

logiciel sont basés sur les données que le client met en place et/ou qu'il exploite par le biais d'une connectivité IoT (par exemple, télématique, Bluetooth, eSim ou similaire - "**Connectivité IoT**"). Les données transmises via la connectivité IoT sont basées sur l'utilisation par le Client de composants matériels et logiciels, où, en raison de la nature de cette connectivité IoT, le Prestataire de service ne peut pas garantir et rejette par la présente l'exhaustivité, l'absence d'erreurs, l'exactitude ou l'adéquation à toute fin prévue et l'exactitude temporelle des données capturées dans le Logiciel. Ceci s'applique également aux données introduites directement dans le logiciel par le client. En outre, les données saisies dans le logiciel peuvent ne pas représenter toutes les données nécessaires pour évaluer l'état de santé ou la surveillance d'un bien.

Le client est seul responsable de l'absence d'erreurs, de l'exhaustivité et de la pertinence des données saisies dans le logiciel et de toute prise de décision du client fondée sur ces données. Cela inclut en particulier, mais sans s'y limiter, la responsabilité du client en ce qui concerne le suivi (i) du calendrier de maintenance, (ii) de la gestion du cycle de vie et (iii) de l'inspection physique des biens de temps à autre.

Le client doit prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour prévenir ou atténuer les dommages causés par l'utilisation des services. Pour les biens complexes et sensibles, l'implication d'un expert professionnel pour l'inspection et l'entretien des biens conformément au menu opérationnel applicable au bien doit être respectée par le client et est fortement recommandée par le fournisseur de services. Hilti ne sera en aucun cas responsable de la restauration des données des locataires.

Le prestataire de services n'est en aucun cas responsable des intégrations API réalisées par des tiers ou par des clients, ni des fonctionnalités de l'application tierce pré-intégrée avec ON!Track. Le Prestataire n'est en aucun cas responsable de la perte, de la corruption et de l'édition de données en relation avec une telle intégration. Les identifiants de l'API ON!Track Unite doivent être conservés dans un endroit sécurisé et ne doivent pas être partagés avec des tiers. L'API ON!Track Unite est proposée pour l'intégration de données ordinaires, et non pas à des fins d'exploration de données, d'appels à forte charge, d'appels abusifs ou à d'autres fins de collecte de données.

Si un bien est soupçonné d'avoir été volé, le client ne doit pas utiliser ON!Track pour retrouver le bien manquant, mais doit déposer une plainte pour vol auprès des autorités compétentes. Hilti ne soutient pas l'autodéfense et décline toute responsabilité liée à de telles mesures prises par le client.

6. PROTECTION DES DONNÉES

- PDF ON!Track protection des données et sous-traitants

7. SERVICES PROFESSIONNELS

Les services professionnels ne sont fournis que sur demande expresse du client. Les services professionnels peuvent notamment inclure, sans s'y limiter:

7.1. Analyse sur place

Les services d'analyse sur site sont menés par le prestataire de services dans les locaux du client. Ils peuvent comprendre les activités suivantes :

- Évaluation du statu quo du client en ce qui concerne le suivi et la gestion des actifs de construction
- Identification des leviers d'amélioration en ce qui concerne le suivi et la gestion des actifs de construction
- Quantification du potentiel d'économies en mettant en œuvre le(s) module(s) de service correspondant(s) du prestataire de services
- Définition du plan de mise en œuvre Hilti ON!Track.

7.2. Configuration du logiciel

L'installation du logiciel est effectuée par le prestataire de services en dehors des locaux du client.

Elle peut comprendre les activités suivantes :

- Définition de la structure des données, par exemple pour les catégories de biens et les lieux.
- Définition des rôles des utilisateurs
- Aide à l'exportation, à l'importation et à la saisie des données.

7.3 Journées de marquage et de mise en œuvre

Les journées d'étiquetage et de mise en œuvre sont menées par le prestataire de services dans les locaux du client. Elles peuvent comprendre les activités suivantes :

- Fixation d'étiquettes sur les biens des clients
- Ajout d'actifs au logiciel ON!Track

7.3.1 Installation des passerelles ON!Track dans des engins de construction lourds ou dans des véhicules

Les installations de passerelles ON!Track dans des machines ou des véhicules lourds ("**Passerelles**") sont soumises à un tarif journalier à payer par le Client (si commandé) au Prestataire de service pour les jours où le Prestataire de service ou son sous-traitant tiers désigné est présent dans les locaux du Client pour effectuer les installations de la passerelle. Le nombre de passerelles, les tarifs et le calendrier doivent être convenus entre le client et le prestataire de services lors de la commande des passerelles dans le formulaire de commande. Dans tous les cas, les dates et le calendrier d'installation convenus ne sont que des estimations et ne peuvent être garantis, étant donné qu'une installation dépend en particulier, mais pas exclusivement, de la disponibilité des machines ou des véhicules du client sur le site et à l'heure convenus.

Lors de l'installation d'une passerelle, le client doit immédiatement notifier tout défaut d'installation de la passerelle, sinon l'installation est considérée comme acceptée par le client. À condition que le client notifie le défaut à temps, la période de garantie d'installation d'une passerelle est de 90 jours après l'installation et couvre uniquement la rectification du défaut de la passerelle par le biais d'un remplacement ou d'une réparation à la seule discrétion du prestataire de services, mais ne comprend pas d'autres réclamations ou recours conformément aux conditions de l'accord.

Le client est responsable de :

- Communiquez la liste des équipements et des véhicules (le cas échéant) ainsi que les détails (tels que le fabricant, le modèle, l'année), y compris le lieu d'installation, au moins deux semaines avant la date d'installation estimée.
- s'informer de l'impact potentiel de l'installation sur la garantie existante auprès du fabricant de l'équipement et du véhicule (le cas échéant)
- S'assurer que l'équipement et le véhicule (le cas échéant) se trouvent à l'endroit et à l'heure convenus, faute de quoi l'installation ne sera pas possible et le client devra payer l'intégralité des frais d'installation.
- Veiller à ce qu'il y ait toujours une personne de contact du client sur place pour répondre aux questions éventuelles concernant l'équipement et le véhicule (le cas échéant) et les faire fonctionner pour prouver l'état prévu avant et après l'installation.
- Assurez-vous qu'aucun autre travail ne doit être effectué sur la machine parallèlement au service d'installation (par exemple, l'entretien régulier).

Le client accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le prestataire de services en cas de réclamations, de dommages ou de pertes résultant de l'installation d'une passerelle dans des machines lourdes et/ou des véhicules qui pourraient enfreindre les instructions ou les garanties du fabricant. Le client renonce expressément à toute action en responsabilité à l'encontre du prestataire de services pour de telles violations. Le prestataire de services ne sera pas responsable des dommages directs, indirects, consécutifs ou accessoires conformément aux conditions de l'accord et sa responsabilité totale liée à tout dommage découlant d'une passerelle ou lié à celle-ci est, conformément aux conditions de l'accord, limitée au prix d'achat de la passerelle payé par le client.

7.3.2 Auto-installation des passerelles ON!Track dans les engins de construction lourds ou les véhicules

Les passerelles ON!Track pour les engins de construction lourds ou les véhicules ("Passerelles") utilisent l'interface de diagnostic embarqué II ("OBD") d'un véhicule uniquement comme source d'alimentation électrique et sont conçues pour une auto-installation plug-and-play par le client selon les instructions d'utilisation. En raison de la connexion électrique uniquement (comme un port Universal Serial Bus ("USB") ou un allume-cigare), les Passerelles n'ont aucun impact sur la fonctionnalité du véhicule. Le client est responsable de s'assurer que l'installation des Passerelles est conforme aux instructions d'utilisation et aux conditions de garantie du fabricant du véhicule. Le fournisseur de services n'assume aucune responsabilité à cet égard et le client accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le fournisseur de services de toute réclamation, dommage ou perte résultant de l'installation des Passerelles dans des engins de construction lourds et/ou des véhicules pouvant enfreindre les instructions ou les garanties du fabricant.

L'auto-installation n'est autorisée par Hilti que si le client a signé une décharge de responsabilité et une clause d'indemnisation dans laquelle il assume l'entière responsabilité et dégage Hilti de toute responsabilité résultant des activités d'auto-installation du client.

7.4. Formation sur place

Les services de formation sur site sont menés par le prestataire de services dans les locaux du client. Ils peuvent comprendre les activités suivantes :

- Introduction au système et définitions clés
- Formation à la mise en place et à l'utilisation de l'application web

- Formation à la mise en place et à l'utilisation de l'application mobile
- Formation à l'utilisation du matériel s'il est acheté auprès du fournisseur de services
- Recommandations de processus
- Recommandation sur la manière d'étiqueter les différents types d'actifs.

7.5. Formation en ligne

Les services de formation en ligne sont fournis par le prestataire de services via Internet. Ils peuvent comprendre les activités suivantes :

- Introduction au système et définitions clés
- Formation à la mise en place et à l'utilisation de l'application web
- Formation à la mise en place et à l'utilisation de l'application mobile.

7.6. Services ON!Track Unite

Les services professionnels liés à ON!Track Unite (identifiants API et intégration fournie par Hilti) sont réalisés par le prestataire de services dans les locaux du client ou à distance. Ils peuvent inclure les activités suivantes :

- Configuration des données et mise en œuvre des intégrations ON!Track Unite fournies par Hilti ;
- Formation sur le fonctionnement des applications intégrées (pour les intégrations ON!Track Unite fournies par Hilti) ainsi que sur les nouveaux processus commerciaux impliquant les applications intégrées.
- Conseil sur ON!Track Unite (hub de développeurs, tests E2E, scénario d'intégration, partenaires, calendrier de mise en œuvre et de formation, coordination avec les tiers sélectionnés, etc.)

7.7. Mises à jour en masse des données client via Unite

Les mises à jour en masse des données peuvent être effectuées par le Prestataire de services à la demande du Client et sous réserve de l'accord préalable du Client quant à la portée et aux limitations applicables du Service. Les mises à jour en masse sont effectuées à distance via l'API Unite et peuvent inclure, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- · Mise à jour en masse des dossiers des employés
- · Suppression des dossiers des employés

- • Suppression des services planifiés et/ou terminés
- • Modification en masse des données relatives aux actifs

L'exécution des mises à jour en masse est soumise à l'accord du client et de Hilti sur les conditions techniques préalables, les contraintes de traitement et les conditions connexes communiquées par le prestataire de services au moment de la commande du service de mise à jour en masse.

8. SERVICES NON HILTI

- Google Maps – dans Smart Map et affichage de géolocalisation